

Règlement RAID FAMILLE

Chaque participant, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement au moment où il se présentera au départ et s'y conformer.

Article 1 – L'organisation

L'UFO-NATURE 2025 sera organisé par :

- L'association : L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP 22) ci-après dénommée co-organisateur, dont les locaux sont situés au 9 rue de Robien, 22000 Saint-Brieuc.
- L'Association pour l'Animation du Pays Plinn - Pen Ar C'hoat, ci-après dénommée co-organisateur, dont les locaux sont situés au lieu-dit : Pen ar C'Hoat 22110 Trémargat

Organisent le samedi 29 mars 2025, une manifestation sportive, écoresponsable composé d'un RAID FAMILLE comprenant trois épreuves.

Article 1.1 – Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Tout participant doit être couvert par une assurance individuelle accident et une responsabilité civile.

Les participants confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

Article 2 – Epreuve

Le RAID FAMILLE sera composé d'un circuit de trois épreuves :

- Parcours d'orientation
- Sarbacane
- Cornhole (jeu de lancer)

L'épreuve se déroule en équipe (1 adulte obligatoire) jusqu'à 5 personnes.

Article 3 – Conditions de participation et d'inscriptions

L'épreuve est accessible à toute personne à partir de 5 ans (sous la responsabilité d'un adulte).

Chaque participant devra avoir complété le questionnaire de santé et attesté avoir répondu « NON » à toutes les questions et dans le cas contraire, le participant devra fournir un certificat médical.

Pour des raisons d'organisations, nous vous invitons à vous inscrire en ligne sur

<https://www.klikego.com/inscription/29-mars-2025---ufonature-2025-tremargat-raid-multisport/triathlon/1708377860461-3>

Il y aura également la possibilité de s'inscrire sur place s'il reste des places.

Article 4- Les frais d'engagement

Les frais d'engagement sont de 10 € par équipe.

Article 5 – Esprit de l'épreuve et classement

Le RAID FAMILLE que l'organisation propose n'est pas dans un but de compétition.

L'idée principale est de prendre plaisir en famille, découvrir de nouvelles activités et qu'il soit accessible au plus grand nombre.

Il n'y aura pas de chronométrage ni de classement.

Le départ sera libre. A partir de 10h30. Derniers départs 12h00.

Article 6 – Composition de l'équipe

Chaque équipe devra être composée obligatoirement d'un adulte. Il sera responsable de son équipe.

Chaque équipe pourra être composée jusqu'à 5 personnes.

Article 7 – Le parcours

Vous commencerez par l'une des trois épreuves ci-dessous.

Vous effectuerez les épreuves sous formes de circuits.

Exemple :

Equipe A : Vous commencez par le parcours d'orientation : vous allez chercher la balise puis ensuite vous irez à la sarbacane puis au jeu du cornhole et vous recommencerez par le parcours d'orientation et ainsi de suite.

Vous êtes libre d'effectuer le nombre de tour de circuits que vous le souhaitez.

7.1 : Parcours d'orientation

Nous vous proposons 3 niveaux de difficultés (vert – bleu – rouge) en fonction de l'âge de nos enfants et de la composition de votre équipe.

Vous pouvez choisir à chaque tour, la difficulté de la balise à aller chercher.

Axé sur l'imaginaire, à chaque balise, vous rencontrez une question et vous devrez poinçonner la bonne réponse (A ou B ou C).

7.2 : Sarbacane

Vous devez atteindre 50 points pour passer à l'épreuve suivante. Vous disposez de 3 flèches par personne à chaque tir. Vous n'avez pas de limite de temps ou de flèche pour atteindre les 50 points.

7.3 : Cornhole (jeu de lancer)

Pour passer à l'épreuve suivante, vous devez atteindre 10 pts. Chaque lancé dans le « trou » rapport 3 points et chaque lancé sur « la planche » rapporte 1 point. Vous disposez de 4 sachets par équipe. Le nombre de lancer est illimité. Vous n'avez pas de limite de temps pour atteindre les 10 points.

Article 8 – Le matériel

Le matériel sera fourni par l'organisation

Article 9 – Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant donne son autorisation aux organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

En cas de refus, merci de nous le signaler en amont de la manifestation.

Article 10 – Annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que le présent règlement voire d'annuler les épreuves sans préavis si des conditions l'exigent.

Cependant, il s'engage à en informer les participants inscrits avant le début de la manifestation.

Article 11 – Vol – Vandalisme

L'organisation décline toute responsabilité vol ou de dégradation de matériel.

Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité des pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur.

Article 12 – Sécurité

La sécurité du raid est assurée par un dispositif de secours agréé, La Croix Rouge Française des Côtes d'Armor.

L'organisation met en place une équipe de secouristes en liaison avec les services d'urgences.

Les organisateurs peuvent arrêter les équipes qui ne seraient pas en mesure de continuer l'épreuve dans des conditions normales de sécurité (conditions météo, fatigue excessive...)

Article 13 – Environnement

Chaque participant s'engage à respecter la nature, déposer ses déchets dans les espaces prévus à cet effet et ne rien abandonner sur le parcours.

Il est impératif de suivre les chemins et respecter le parcours balisé afin de ne pas endommager le site naturel mis à disposition.

La forêt, incluse dans le site Natura 2000 «Tête de bassin versant du Blavet et de l'Hyère», présente une diversité d'habitats naturels remarquables et d'espèces à forte valeur patrimoniale.

Article 14 – Remboursement – Forfait équipe

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci devra avertir l'organisation :

UFOLEP 22 – 9 rue de Robien – 22000 Saint-Brieuc

Mail : kdomalain@ufolep.org

Portable : 07-62-84-01-48

L'organisateur s'engage à rembourser les droits d'inscription selon les modalités suivantes (date du mail ou du cachet de la poste faisant foi) :

- Remboursement effectué à hauteur de 100% → 4 semaines avant la course (Jusqu'au Vendredi 28 février 2025)
- Remboursement effectué à hauteur de 50% → Entre 4 et 1 semaine avant la course (Du samedi 1 mars au vendredi 21 mars 2025)
- Pas de remboursement possible → Inférieur à 1 semaine de la course (Du samedi 22 mars au samedi 29 mars 2025) les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.